

Utilisation du Covid Safe Ticket en Région Bruxelles-Capitale

RAG 07/01/2022

Le 30 septembre 2021, le RAG a donné un [avis](#) positif concernant l'utilisation du Covid Safe Ticket dans la Région Bruxelles-Capitale, avis renouvelé le 6 décembre 2021. Une nouvelle demande de prolongation est faite au RAG.

Dans le contexte de la 5^{ème} vague, suite à la circulation du variant Omicron, et sur base de l'évaluation épidémiologique en date du 7 janvier 2022 (relative aux données recueillies jusqu'au 3 janvier 2022), la Région de Bruxelles-Capitale se trouve toujours au niveau d'alerte le plus élevé, soit le niveau 5. L'incidence sur 14 jours des nouvelles infections est de 2 014/100 000 et le taux de positivité de 23,9%. Toutes deux sont les valeurs les plus hautes pour la Belgique. De même, l'incidence sur 7 jours des nouvelles hospitalisations (17,5/100 000) y est également la plus haute. Le RAG recommande donc toujours l'utilisation du CST dans les secteurs prévus dans l'accord de coopération. Toutefois, il est rappelé que l'utilisation du CST n'exclut pas le risque de contaminations, plus particulièrement dans le contexte de la prédominance du variant Omicron, contre lequel les vaccins protègent moins bien d'une infection que dans le cas des variants antérieurs. Les mesures de barrière standard telles que la distanciation, la désinfection et le port de masques buccaux doivent donc être maintenues avec le CST.